



Commune de Leysin

Leysin, le 24 février 2017/municipalité/jjb/cd

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 01/2017

**Cautionnement communal des prêts pour la construction du
télésiège "Le Fer – Brion – Tête d'Aï"**



Délégués de la Municipalité : Municipalité in corpore

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du projet "Alpes Vaudoises 2020" qui a été accepté par le Conseil d'Etat Vaudois en mars 2015.

Il s'agit d'un concept de développement socio-économique autour du tourisme, réalisé par et pour 9 communes (Aigle, Gryon, Château-d'Oex, Rossinière, Rougemont, Ollon-Villars, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus et Leysin) en étroite collaboration avec les offices du tourisme, les entreprises de transports publics, les hébergeurs, ainsi que les associations économiques régionales.

Pour rappel, son principe s'articule autour de 6 objectifs, tous interdépendants les uns des autres et forment la stratégie de développement économique-social de toute la région et de facto, celle des communes et stations touristiques avec leurs projets.

1. L'image de la Région Alpes Vaudoises avec Glacier 3000
2. La gouvernance touristique régionale avec la mise en place de la Communauté touristique des Alpes Vaudoises (CITAV)
3. La mobilité extérieure entre les communes et à l'intérieur des villages
4. L'hébergement avec les lits chauds
5. La diversification touristique et 4 saisons
6. Les remontées mécaniques et l'enneigement mécanique

Le Conseil d'Etat a fixé des règles de travail et de coordination pour les remontées mécaniques soit :

- Mise à disposition d'une enveloppe de 46 millions à fonds perdus pour les remontées et l'enneigement mécaniques sur la période 2016 – 2021
- Présentation de tous les projets concernant les remontées mécaniques par le Conseil d'Etat au Grand Conseil via un Exposé des Motifs et Projets de Décret (EMPD)
- Respect des conditions déterminantes d'éligibilité, soit :
 1. PPA ou demande de permis de construire déposé
 2. Démonstration de la viabilité économique de l'exploitation
- Atteinte des objectifs afin d'obtenir la libération des fonds :
 - a) Permis de construire exécutoire
 - b) Plan de financement définitif avec attestation des fonds propres
 - c) Décision favorable du Conseil communal sur le cautionnement à 100% des prêts étatiques

A ce jour, l'Etat de Vaud s'est déjà engagé économiquement par l'octroi de prêts sans intérêts ainsi que des financements à fonds perdus pour :

- Le tapis de Plan-Praz
- Le tapis du Tobogganing Park (en faveur de la Commune)

- L'enneigement mécanique secteur "Les Mosses"
- Les travaux de rénovation à l'Alpine Classic Hôtel
- Etudes pour l'extension de l'Hôtel Central Résidence (en attente d'une décision)
- Etudes sur le regroupement des centres sportifs
- Etudes pour le prolongement de la ligne Aigle-Leysin à la Place Large

En tant qu'actionnaire de TLML SA avec représentation d'un membre de la Municipalité auprès du Conseil d'administration, la Commune est impliquée et en connaît non seulement les résultats financiers réjouissants de ces dernières années mais également son fonctionnement général. Cette société saine, maîtrise ses coûts d'exploitation et diversifie ses activités tout en veillant à offrir des infrastructures modernes et performantes. L'exploitation d'un domaine skiable et son maintien à un niveau de compétitivité indispensable à sa survie à long terme sont en parfaite adéquation avec les lignes politiques et la structure économique de notre Village de montagne. Le tourisme représente le poumon économique de notre Commune et il est dans notre intérêt de cautionner cette opération.

2. Description du projet – stratégie (informations de TLML SA)

Le remplacement des deux installations "Brion-Mayen" et "Brion-Le Fer" se fait par l'installation d'un télésiège débrayable (TSD) 4 places "Le Fer-Brion-Mayen-Tête d'Aï". La prolongation de la ligne de "Brion-Mayen" sur Aï permet une connexion efficace entre la Berneuse et le domaine "Les Fers". La piste, d'une longueur de 1,3 km présente un dénivelé de 330 mètres (*annexes 1 et 2 – plan + données techniques*).

Sans le site "Les Fers", le domaine skiable ne répond pas à la dimension d'une destination touristique avec ses écoles internationales (1'200 étudiants + les professeurs), sa capacité hôtelière et para-hôtelière (5'000 lits) et la proximité de l'Arc lémanique avec ses pendulaires (jusqu'à 5'000 skieurs par jour).

En janvier 2011 et, selon une volonté cantonale, une fusion entre Télé Leysin SA et Remontées mécaniques Mosses Lécherette SA a vu le jour. La direction et le Conseil d'administration a, dès lors, mis tout en œuvre afin de créer un domaine unique qui couvre un secteur allant du sommet de la Berneuse jusqu'à La Lécherette. Une liaison bus (9 minutes) transporte les skieurs entre Les Mosses (Parchet 1) et Leysin (Solepraz). La modernisation de l'installation "Le Fer-Tête d'Aï" (TSD 4 places) va rendre cette connexion encore plus efficace. Cette infrastructure sera performante et confortable avec une amélioration du débit et une meilleure gestion des flux. Le concept des nouvelles installations permettra également une ouverture durant l'été et l'automne pour une clientèle de marcheurs, randonneurs et VTTistes.

Il n'existe pas de comptage précis, ces installations n'étant actuellement pas équipées de tourniquets, ce qui ne sera plus le cas avec les nouveaux aménagements. Il est à noter que la ligne "Brion-Le Fer" est considérée comme une installation de liaison.

L'enneigement mécanique du domaine "Les Fers" fait également partie intégrante de la stratégie de développement de TLML SA. Actuellement, la mise sur pied du PPA intercommunal est en négociation avec les services cantonaux et les organismes de protection de la nature. Il est illusoire de tout entreprendre simultanément et il vaut mieux donner un essor progressif à ces projets. Dans une première phase, Il faut privilégier le remplacement de l'installation avec la réalisation de travaux qui vont améliorer la piste

(environ CHF 300'000.-- sur le budget TLML SA). Par la suite, à l'horizon 2018-2019, il s'agira de s'occuper de l'enneigement mécanique.

TLML SA est la première société de remontées mécaniques dans la région qui se diversifie. Elle se positionne clairement comme une compagnie de loisirs puisqu'elle exploite le Tobogganing Park en hiver ou encore les pistes de VTT en été. De plus, elle a acquis et transformé deux hôtels sur Leysin qui ont permis un renforcement notoire du nombre de lits chauds avec entre autres, le concept 1000 lits. L'offre concernant la restauration a également été étoffée avec la création d'un espace couvert au Kuklos, ainsi qu'un concept après-ski à l'établissement Bel Air implanté à l'arrivée des pistes.

3. Mise à l'enquête publique

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 7 octobre au 5 novembre 2015. Elle a été déposée par l'Office Fédéral des transports publics (OFT) et concerne la concession et l'approbation des plans selon la loi fédérale sur les installations à câbles. Elle a suscité une opposition du WWF et de Pro Natura, section vaudoise. Après plusieurs séances de négociation, un accord a été trouvé et ces associations ont retiré leurs objections.

Sur le territoire de la Commune de Leysin, les mesures environnementales doivent être considérées d'une manière globale. Plusieurs projets d'envergure mis à l'enquête de manière séparée ont un impact sur l'environnement. Des mesures concrètes doivent être réalisées dans le domaine de la protection du paysage, de zones de tranquillité de la faune et de gestion des biotopes (*annexe 3 – liste des mesures*).

L'OFT est en phase d'analyse afin d'approuver les plans de la nouvelle installation et le permis de construire devrait être délivré d'ici le mois d'avril 2017.

Sous réserve de la finalisation des conditions cadres, les travaux débuteront durant l'été afin de permettre l'ouverture de l'installation en décembre 2017.

Il est à noter que la société TLML SA a d'ores et déjà investi plus de CHF 500'000.-- à titre d'études, de rapports d'impact et d'avances au constructeur Garaventa. Ce dernier a été choisi après lancement d'un appel d'offres auprès de plusieurs entreprises.

5. Coûts du projet et plan de financement

Les principaux postes du projet s'articulent de la manière suivante :

▪ Electromécanique	Fr.	9'400'000.—
▪ Génie civil, socles et station	Fr.	1'900'000.—
▪ Mesures environnementales et d'accompagnement	Fr.	600'000.—
▪ Divers et imprévus	Fr.	860'000.—
▪ Ingénieurs experts civils, géologues, coordination	Fr.	530'000.—
▪ Autres	Fr.	710'000.—
	Fr.	14'000'000.—
TVA	Fr.	1'120'000.—
	Fr.	15'120'000.—
		=====

Le financement de cette opération sera assuré au travers de l'Exposé des Motifs et Projets de Décret (EMPD no 2) qui sera soumis au Grand Conseil lors des sessions du mois de mai 2017 par l'intermédiaire du Conseil d'Etat. Il s'articulera de la manière suivante :

• Aides à fonds perdus Canton de Vaud (y compris bonus LAT ¹) dont mesures environnementales Fr. 240'000.--	42%	Fr.	5'880'000.—
• LADE/LPR ² – prêt sans intérêts sur 20 ans	30%	Fr.	4'200'000.—
• Fonds propres	28%	Fr.	3'920'000.—
		Fr.	14'000'000.—
		=====	

Le décompte TVA présentera un montant à charge de TLML SA.

La Municipalité tient à disposition de la Commission des Finances :

- Un audit du Contrôle Cantonal des Finances (CCF)
- Un document remis par TLML SA attestant de la capacité financière de la société

En cas d'exercices délicats ou de capitaux engagés dans l'amélioration du produit, la société envisage de faire appel à un prêt bancaire afin de couvrir l'insuffisance de fonds propres.

Par ailleurs, même si les concessions des deux installations actuelles courent jusqu'en 2032, ces dernières nécessiteront des entretiens d'un montant annuel d'environ CHF 100'000.-- à CHF 150'000.-- afin de respecter les normes de l'OFT.

7. Développement de la société TLML SA

Plusieurs projets sont à l'étude actuellement :

- Amélioration de la zone "débutants" de Plan Praz avec un accès privilégié
- Plan Partiel d'affectation revu et adapté pour permettre l'enneigement mécanique sur "Les Fers"
- Mise à l'enquête publique de l'enneigement mécanique sur "Les Mosses" et sur "Les Fers"
- Nouvelle installation "Choulet-Le Fer"
- Aménagement de la zone de Chaux-de-Mont pour l'accueil des JOJ 2020

Il est bien clair que tous ces projets devront obtenir des cautions communales mais uniquement aux conditions suivantes :

- Obtention des permis de construire
- Financements assurés par le Canton
- Capacité financière suffisante de TLML SA

¹LAT : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

²LADE : Loi cantonale sur l'appui au développement économique

LPR : Loi fédérale sur la politique régionale

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 30 MARS 2017

Vu le préavis municipal no 01/2017 du 24 février 2017

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DE C I D E

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir CHF 4'200'000.-- pour les prêts sans intérêt et CHF 3'920'000.-- pour les avances de fonds de la part des banques,
2. de cautionner de manière dégressive ces emprunts sur toute la durée, soit 20 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal, en soulignant que Monsieur le Syndic, ayant un intérêt particulier à l'objet en délibération, n'a pas participé au vote.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-président :

Le secrétaire :



Richard Calderini

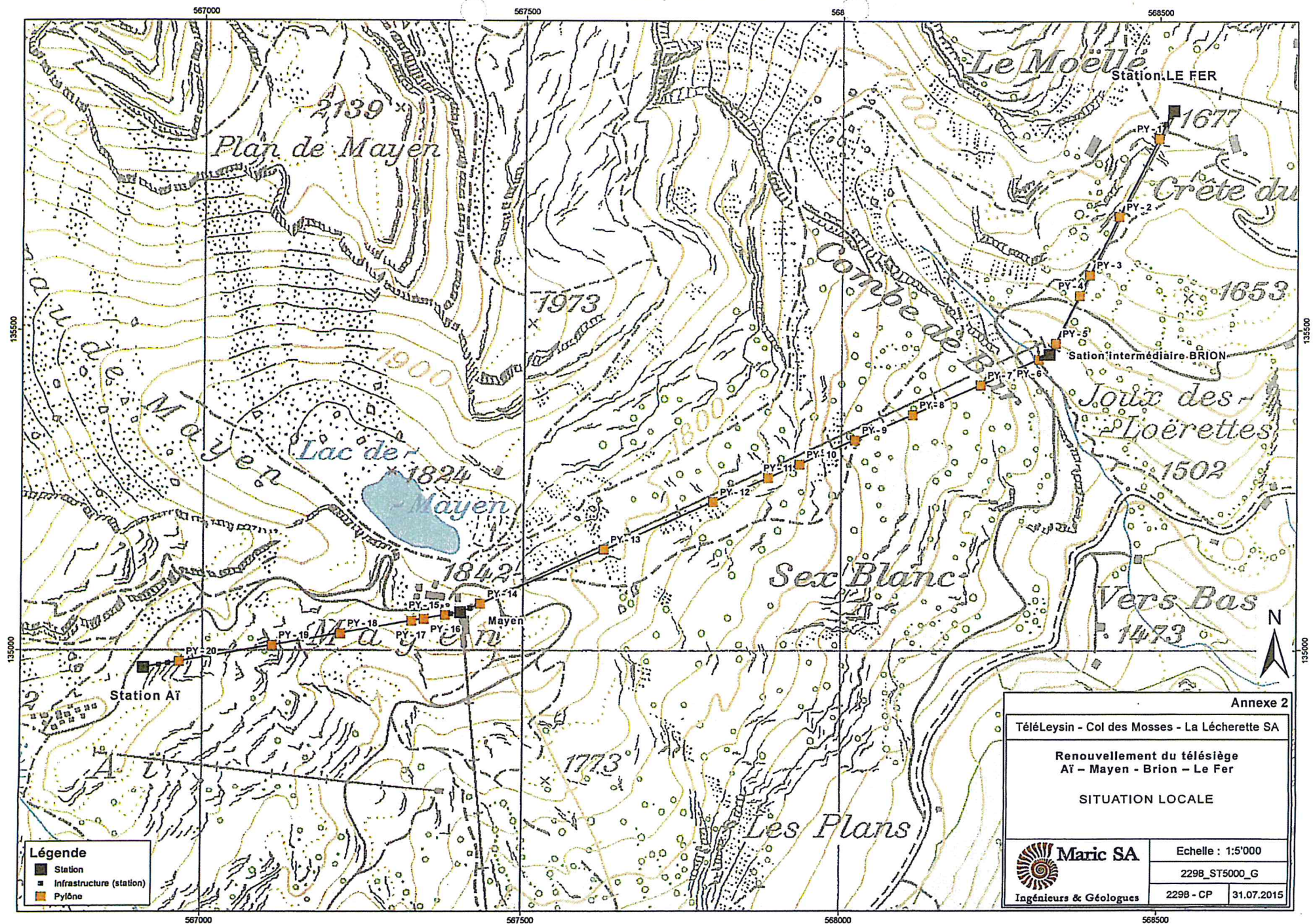


Jean-Jacques Bonvin



Annexes : Plan + données techniques
Liste des mesures

Annexe no 1 au préavis no 01/2017



Annexe N° 2 au préavis 01/2017

Données techniques principales

Le Fer - Brion - Tête d'Aï :

Topographie

Altitude station amont	Station motrice	1912.50 m
Altitude station intermédiaire 1	Station de renvoi	1581.00 m
Altitude station intermédiaire 2	Station de renvoi	1849.50 m
Altitude station aval (câble)	Station de tension	1698.00 m
Longueur suivant la pente		1936.01 m
Longueur		1854.45 m
Dénivellation		448.50 m
Inclinaison du câble maximale		89.49 %
Pente moyenne du câble		24.22 %

Données principales

Capacité des véhicules		4.00 Pers.
Vitesse du câble		5.00 m/s
Durée du trajet		7.38 min.
Diamètre câble porteur-tracteur		43 mm
Longueur du câble sans fin		2814.46 m
Puissance moteur principal	En service	511.00 KW
Puissance moteur principal	Au démarrage	609.00 KW
Charge à la descente		100.00 %
Sens de marche	Montée à droite	
Nombre de pylônes		20.00 pces
Largeur de la voie		5.20 m

Débit final

Débit horaire	1600.0 Pers/h
Nombre de véhicule	98 pces
Distance entre véhicules	45.00 m
Cadencement des véhicules	9.00 sec.

Annexe N° 3 au préavis 01/2017

Synthèse des mesures environnementales

- Recommandations à suivre pour les accès, terrassements et remise en état des terrains avec mesures d'intégrations
- Afin de diminuer le risque de collision de l'avifaune avec les câbles, l'ensemble des lignes seront équipées de balises appropriées
- Etape de réalisation des travaux à adapter en tenant compte des périodes sensibles pour la faune
- Suivi de la remise en état des terrains jusqu'à la parfaite reconstitution de la végétation dans tous les secteurs concernés par le projet
- Mise en place d'une commission de suivi des mesures environnementales constituée de Pro Natura – WWF – SDT biodiversité et de TLML SA (10 ans)
- Réduction de l'impact des moutons autour du lac Segray et du bétail autour du lac de Mayen au moyen de clôtures
- Dans le cadre de la révision du PPA touristique, les zones de tranquillité pour la faune intégrées au périmètre seront revues.

Mesures particulières associées au télésiège Le Fer – Brion – Tête d'Aï

- Suppression partielle de l'extrémité d'un des drains mis en place à proximité de la Station de Brion et réaménagement d'une zone humide en bordure du torrent
- Reboisement des abords de la piste en amont de la station de Brion et libre évolution de la forêt au sein de l'ancienne tranchée afin de limiter le ski hors-piste dans ce secteur
- Déplacement d'un panneau hors du périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages (IFP) ou converti en un panneau amovible au niveau de l'arrivée à la Tête d'Aï
- Rénovation ou reconstruction de 100 mètres d'un mur en pierres sèches en tant qu'élément paysager et culturel de valeur en contrebas de la Tête d'Aï (hors budget)
- Réaménagement de la route d'alpage en grave entre Mayen et le Hameau d'Aï et élimination des portions en goudron (hors budget – Améliorations foncières)
- Elimination des plantations d'épicéas devant la face Sud du Hangar de Mayen et repeuplement par des buissons adaptés (églantiers, sorbiers petit néflier, nerprun des Alpes)
- Amélioration du talus sis en amont du Hameau de Mayen
- Plantation d'un bosquet de 75 m² d'épicéas, sorbiers des oiseleurs et érables sycomores pour la compensation des défrichements définitifs au Nord du pylône P7